

LA VILLE DE MONTRÉAL C'EST TOUT UN MONDE

La Ville de Montréal est le plus grand employeur de la région métropolitaine. C'est quelque 28 000 employés, issus de tous les milieux et les domaines d'affaires, qui ont à cœur de bien servir les Montréalais et qui s'activent à bâtir un milieu de vie durable pour tous les citoyens. Montréal, c'est une métropole à l'échelle humaine.

La Ville de Montréal offre des perspectives de carrière intéressantes dans une multitude de domaines, des défis stimulants, la possibilité d'innover et de mettre ses compétences à profit, dans un environnement dynamique.

OFFRE D'EMPLOI

Titre d'emploi : Inspecteur(trice) des bâtiments

Numéro de l'affichage : VSMPE-13-TEMP-700760-2

Catégorie d'emploi

Employé de bureau, soutien administratif et technique - Col blanc

Salaire : Échelle (2011) : de 42 057 \$ à 55 195 \$

Description

Durée : indéterminée

Horaire : 35 heures par semaine

Lieu : 405, avenue Ogilvy

Nature de l'emploi

Le travail consiste à faire l'inspection de terrains, de locaux et de bâtiments en vue d'assurer l'observance des règlements, lois et ordonnances régissant la construction, la démolition, le zonage, les enseignes, la protection incendie, la salubrité, le logement, la plomberie et la ventilation.

Exemples de tâches accomplies

- Fait l'inspection technique et détaillée des bâtiments en voie de construction ou de modification, depuis le début des travaux jusqu'à ce qu'ils soient complétés conformément aux permis émis;
- Fait l'inspection des bâtiments, terrains ou locaux existants afin d'assurer leur conformité à la réglementation;
- Vérifie l'existence des permis municipaux nécessaires et s'assure que les travaux effectués sont conformes aux règlements, lois et normes régissant la construction, les modifications, le zonage, la démolition ainsi qu'aux plans, aux devis et aux lignes et niveaux approuvés lors de l'émission des permis;
- Exige, s'il y a lieu, l'arrêt des travaux de construction, de modification ou de démolition effectués sans permis ou présentant un danger pour la sécurité publique;
- Effectue le dépistage de tous les chantiers de construction, des locaux et des terrains exploités pour des fins de stationnement ou autres occupations commerciales sans permis et prend les dispositions qui s'imposent; au besoin, remplit sur les lieux et fait signer par les citoyens les formulaires de demandes de permis.

Exigences

Scolarité : détenir un diplôme d'études collégiales (DEC), secteur et profil approprié.

Expérience : posséder une (1) année d'expérience dans un travail permettant au titulaire de se familiariser avec le domaine de l'emploi.

Autre (s) exigence (s)

Posséder un permis de conduire (classe 5), valide.

Détenir la carte d'attestation du cours de santé et de sécurité générale (ASP) décernée par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de la construction.

Profil de l'emploi (compétences requises) : connaissance de la langue française écrite; connaissance du domaine d'expertise; habileté à lire des plans; communication orale; résolution de problèmes; relations interpersonnelles; sens de la clientèle / orientation client; sens de la méthode et de gestion de temps; contrôle.

Cet affichage vise à pourvoir deux (2) postes d'inspecteur(trice) des bâtiments.

Vous devez obligatoirement accéder au www.ville.montreal.qc.ca/emploi pour poser votre candidature. Aucun curriculum vitae acheminé par courriel ou par la poste ne sera accepté.

1. «**Consulter les offres d'emploi**» : choisir «*Candidats de l'externe*».
2. Catégorie d'emploi : choisir «*Employé de bureau, soutien administratif et technique - Col blanc*» (bande déroulante) puis cliquez sur «**Rechercher**».
3. Rechercher le numéro d'affichage qui correspond à l'offre pour laquelle vous posez votre candidature et cliquez sur «**Postuler maintenant**», au bout de la ligne.
4. **Si c'est votre première visite**, n'oubliez pas de vous inscrire en cliquant sur «**Inscrivez-vous dès aujourd'hui**», à l'extrême droite.

Période d'affichage : du 4 au 12 mars 2013.